



Informations pour la légalisation de documents sénégalais

Information générale

Les documents publics sénégalais peuvent être légalisés par l'Ambassade d'Allemagne à Dakar pour être utilisés dans les transactions légales allemandes

- 1) Tout d'abord, vous avez besoin d'une **pré-certification** du Ministère des Affaires Étrangères de la République du Sénégal pour ce certificat

Adresse du Ministère:

Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur
De la République du Sénégal
Place de l'Indépendance
Dakar

- 2) **Le document original** avec la note de **pré-certification** du Ministère des Affaires Étrangères de la République du Sénégal peut ensuite être légalisé par l'Ambassade d'Allemagne à Dakar

L'Ambassade d'Allemagne à Dakar effectue les légalisations **le mardi entre 13h30 – 15h00 sans réservation de rendez-vous.**

Pour être légalisé, le document **ne nécessite pas de traduction** en langue allemande.

Les certificats de célibat ne sont pas légalisés par l'Ambassade.

Les frais de légalisation auprès de l'Ambassade sont de:

Actes d'état civil	25 Euros	17.000 F CFA
Autres documents et extrait judiciaire	45 Euros	30.000 F CFA

(selon les n° 203, 231 du barème des frais relatif au § 1 de la Réglementation des coûts à l'étranger)

Les frais doivent être réglés en FCFA et en espèce. Veuillez apporter le montant exact, s.v.p. !

Procuration pour la légalisation

Le certificat à légaliser ne doit pas nécessairement être présenté personnellement par le titulaire du certificat (par Exemple s'il se trouve en Allemagne). Une autre personne peut être autorisée à le faire.

Cette personne a alors besoin :

- **Procuration** du titulaire du certificat
- **Copie du passeport ou de la pièce identité** du titulaire du certificat

Tous les renseignements figurant sur cette fiche ont été établis sur la base des connaissances et des évaluations dont disposait l'Ambassade lors de la rédaction de la présente fiche d'information. Ces renseignements et leurs conformités sont toutefois donnés sous toute réserve, notamment en ce qui concerne les modifications intervenues entre temps.